



L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 31/03/2025
Présent-es : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN,
Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET,
Absent-es : Christophe BAUMGARTEN, Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU, Nathalie
VERGEON,
Pouvoirs : Christophe BAUMGARTEN à Alain DETOLLE
Nathalie VERGEON à Régis MOREL

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2025/22 : Approbation du compte administratif 2024 du budget principal:

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Alain Détolle, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024 dressé par Catherine Moulin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		172 147,16	101 540,52		101 540,52	172 147,16
Opérations de l'exercice	736 589,81	884 135,34	201 865,22	97 364,04	938 455,03	981 499,38
TOTAUX	736 589,81	1 056 282,50	303 405,74	97 364,04	1 039 995,55	1 153 646,54
Résultats de clôture		319 692,69	206 041,70			113 650,99
Restes à réaliser			148 923,07	293 066,76	148 923,07	293 066,76
TOTAUX CUMULES	736 589,81	1 056 282,50	452 328,81	390 430,80	1 188 918,62	1 446 713,30
Résultats définitifs		319 692,69	61 898,01			257 794,68

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'année 2024

Résultat du vote : Pour :8. Contre : .0 Abstention :0 Unanimité : 8

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance ,

Le président de séance,

